

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom de l'acheteur : Commune de Trévou-Tréguignec

Siret : 212 203 798 00013

Ville : Trévou-Tréguignec

Code Postal : 22660

Section 2 : Communication

Profil acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : M le Maire de Trévou-Tréguignec

Adresse mail du contact : mairie@trevou-treguignec.bzh

N°de téléphone du contact : 02 96 23 71 92 ou 07 57 76 42 78

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : cf règlement de la consultation

Technique d'achat : sans objet

Date et heure de remise des plis : le 09/09/2026 à 14h00

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) :
oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : ☐ OUI ☒ NON

Les variantes à l'initiative du soumissionnaire sont autorisées : ☒ OUI ☐
NON

Critères d'attribution : 40% valeur technique / 60% prix

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Réaménagement centre bourg de la commune de Trévou-Tréguignec

Code CPV principal : 45111291-4

Type de marché : ☒ Travaux ☐ Fournitures ☐ Services

Lieu principal d'exécution du marché : Bourg de Trévou-Tréguignec

La consultation comporte des tranches : ☐ Oui ☒ Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : ☐ Oui
☒ Non

Section 5 : Lots

Marché alloti : ☐ Oui ☒ Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : ☐ Oui ☒ Non

Voies et délais de recours :

- Un référé précontractuel peut être exercé jusqu'à la signature du marché conformément aux dispositions des articles L. 551-1 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de justice administrative ;
- Un référé contractuel peut être exercé à compter de la signature du marché conformément aux articles L. 551-13 et R. 551-7 à R. 551-10 du Code de justice administrative dans un délai de 31 jours en cas de publication d'un avis d'attribution ou de 6 mois en cas d'absence d'avis d'attribution
- Un recours en contestation de validité du marché peut être exercé, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 16 juillet 2007 dans un délai de deux mois, suivant l'accomplissement de mesures de publicité précisant notamment la date de conclusion du marché et ses modalités de consultation assortie le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative.

Date d'envoi du présent avis : le 10/07/2026